



Saviez-vous que...

Volume 141, numéro 2, été 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039740ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1039740ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (imprimé)

1929-3208 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2017). Saviez-vous que.... *Le Naturaliste canadien*, 141(2), 79–80.

<https://doi.org/10.7202/1039740ar>

Saviez-vous que...



Tortues peintes

CNC

Protection de 50 hectares d'habitats exceptionnels pour les tortues dans le secteur du Pontiac

L'Outaouais est reconnu comme l'un des plus importants points chauds de biodiversité au Québec. Cette richesse s'explique en partie par la présence d'écosystèmes remarquables et uniques, tels que des alvars (mondialement rares), des forêts anciennes ou refuges, des dunes et des landes sablonneuses ou encore de vastes milieux humides interconnectés.

Le Québec compte 8 espèces de tortues d'eau douce. Or, la majorité d'entre elles sont en situation précaire en raison de la destruction de leurs habitats et du dérangement par les activités humaines. C'est d'ailleurs en Outaouais que se trouve la plus grande concentration de tortues d'eau douce de la province, la région abritant 6 des 8 espèces. Conservation de la nature Canada (CNC) annonçait en 2016 la conservation de nouveaux milieux naturels dans la région du Pontiac, en Outaouais, une des plus riches au Québec sur le plan de la biodiversité. Il s'agit de 50 hectares supplémentaires d'habitats exceptionnels qui permettront de consolider le réseau régional d'aires protégées, en plus de renforcer la protection des habitats d'une quinzaine d'espèces en péril.

Depuis 2002, CNC travaille à la protection de 9 secteurs prioritaires dans la vallée de l'Outaouais. L'acquisition des 50 nouveaux hectares de milieux naturels par CNC permet ainsi de consolider le réseau régional d'aires protégées dans 3 de ces secteurs :

- 34 ha de milieux à haute valeur écologique dans le secteur du Grand Marais de Bristol s'ajoutent aux 1 000 ha déjà protégés. Cela contribue au maintien des habitats des 67 espèces en péril déjà recensées dans ce secteur, notamment la tortue mouchetée, menacée au Canada.
- 2 ha de marécage riverain arborescent à l'embouchure du bassin versant du ruisseau de Breckenridge s'ajoutent aux 296 ha d'habitats riches déjà protégés. Le secteur abrite entre autres une importante population de rainettes faux-grillon de l'Ouest, une grenouille menacée au Canada.
- 14 ha d'écosystèmes exceptionnels en bordure de la rivière des Outaouais, au sud-est de l'Isle-aux-Allumettes. Cela constitue la première acquisition de CNC sur ce territoire regorgeant de riches habitats, incluant l'alvar des Allumettes. Les rives abritent une population importante de tortues géographiques, une autre espèce en péril.

Conservation de la nature Canada a tenu à remercier plusieurs partenaires sans lesquels la protection des 50 ha n'aurait pas été possible : le Programme de conservation des zones naturelles du gouvernement du Canada, la Fondation de la faune du Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le U.S. Fish and Wildlife Service ainsi que Luc Cayer pour le don de la

propriété de Breckenridge par l'intermédiaire du Programme des dons écologiques.

CNC, aidé de ses partenaires, a également lancé une plateforme interactive de signalement des tortues sur le territoire de l'Outaouais : www.carapace.ca. Simple d'utilisation, cet outil s'adresse à la population et vise à recueillir des informations sur le déplacement des tortues à travers la région, notamment dans le but d'identifier des zones de collisions avec des voitures. Les informations précieuses récoltées permettront ensuite à CNC et ses alliés de poser des actions de conservation appropriées pour assurer la survie de ces espèces et la protection de leurs habitats.

Source : Caroline Gagné, Conservation de la nature Canada

L'année 2016 marquée par une hausse des températures des eaux et la diminution du couvert de glace dans le golfe du Saint-Laurent

Chaque année, à l'aide du Programme de monitoring de la zone Atlantique, Pêches et Océans Canada évalue les conditions d'océanographie physique qui ont cours dans le golfe du Saint-Laurent. Les principaux faits à souligner pour 2016 sont les suivants : troisième couvert de glace le plus faible depuis 1969, eaux de surface estivales les plus chaudes dans l'estuaire du Saint-Laurent depuis 1985 et eaux en profondeur les plus chaudes. L'hiver El Niño de 2016 a débuté avec des températures de l'air très douces au-dessus du golfe, ce qui a eu pour effet de limiter fortement la formation du couvert de glace de mer, ce dernier atteignant le troisième plus faible volume saisonnier maximal depuis 1969. Une autre conséquence de ce temps doux a été qu'une portion des eaux de surface n'a pas atteint son point de congélation, comme cela se passe habituellement chaque hiver sur la majeure partie de l'étendue du golfe. En effet, les eaux de surface situées entre la pointe ouest de l'île d'Anticosti, Port aux Basques et le Parc national Gros-Morne (Terre-Neuve-et-Labrador) sont demeurées largement au-dessus du point de congélation (supérieur à -1 °C). Enfin, au cours de l'été 2016, les épaisseurs et les températures de la



Pêches et Océans Canada, P. Joly

Mise à l'eau d'une rosette en vue de recueillir des échantillons d'eau.

couche intermédiaire froide ont été respectivement plus minces et plus élevées que les normales climatiques. Située à une profondeur d'environ 20 à 120 m, la couche intermédiaire froide englobe les eaux refroidies durant l'hiver précédent et dont les températures restent inférieures à 1 ou 2°C.

Entre mai et novembre 2016, les températures de l'eau de surface ont été en moyenne de 0,6°C au-dessus de la normale pour l'ensemble du golfe. Dans l'estuaire, cependant, elles se sont élevées à un niveau record de 1,4°C au-dessus de la normale. Le mois de novembre 2016 a lui aussi enregistré un record, la température pour l'ensemble du golfe dépassant la moyenne climatologique de 1,7°C. D'autres records ont, en outre, été battus aux endroits suivants : estuaire (écart de +1,8°C), nord-ouest du golfe (+1,9°C), chenal d'Esquiman (+1,8°C), détroit de Cabot (+2,2°C) et plateau madelinien (+2,0°C).

Les températures des eaux profondes du golfe continuent de s'élever. Cela s'explique notamment par l'arrivée, en provenance du détroit de Cabot, d'eaux dont les températures ont battu certains records de chaleur au cours des dernières années. C'est le cas du record enregistré en 2015 à une profondeur de 200 m : jamais les eaux n'avaient été si chaudes depuis le début de la prise de données en 1915. Globalement, les eaux de 250 m et de 300 m ont atteint, elles aussi, des records centenaires en 2016, soit des températures de 6,1°C et 6,2°C, respectivement. Finalement, la superficie du fond marin recouvert par des eaux aux températures plus élevées que 6°C a diminué dans le chenal d'Anticosti et le chenal d'Esquiman, mais a beaucoup augmenté dans le centre du golfe. Il a également fait sa première apparition dans le nord-ouest du golfe.

Source : Peter Galbraith, *Infocéans*, février-mars 2017, volume 20, numéro 1

Régularisation des niveaux d'eau et des débits dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent

Le 8 décembre 2016, les commissaires de la Commission mixte internationale (CMI) ont signé une ordonnance d'approbation mise à jour pour la régularisation des niveaux d'eau et des débits dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent. Cette mise à jour précise les conditions et les critères qui doivent être remplis au moment de l'établissement du débit au barrage Moses-Saunders et d'autres ouvrages de régularisation situés sur le fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall (Ontario) et Massena (New York). Cette signature a rendu possible l'approbation par le CMI du Plan 2014, un nouveau plan de régularisation pour déterminer les débits au barrage Moses-Saunders. L'ordonnance mise à jour et le plan remplacent un système désuet de régularisation des débits mis au point dans les années 1950.

Selon la présidente de la section américaine de la CMI, Lana Pollack, le Plan 2014 est un plan moderne de gestion des niveaux et débits qui restaurera la santé et la diversité des zones humides côtières, procurera un meilleur rendement dans des conditions climatiques changeantes et continuera d'assurer une protection contre les niveaux d'eau extrêmement élevés ou bas.

Selon Gordon Walker, président de la section canadienne de la CMI, les commissaires sont persuadés que le Plan 2014 apportera des améliorations dans l'ensemble du système, en tenant compte de la santé des écosystèmes et de la navigation de plaisance, de même que des collectivités riveraines, de la navigation commerciale et de la production d'hydroélectricité.



Photo prise lors de la signature de l'ordonnance d'approbation.

Le Plan 2014 continuera de protéger les propriétaires riverains et conservera, essentiellement inchangées, les conditions environnementales et les protections des côtes sur le cours inférieur du fleuve Saint-Laurent, en aval du barrage Moses-Saunders. Ce plan permettra d'améliorer la santé des écosystèmes et la diversité sur les rives du lac Ontario et du cours supérieur du fleuve et d'apporter des avantages économiques nets. En permettant de rapprocher davantage les niveaux du lac Ontario et du Saint-Laurent de leurs valeurs naturelles, le plan créera les conditions nécessaires pour restaurer 26 000 hectares (64 000 acres) de zones humides côtières et améliorer l'habitat du poisson et des espèces sauvages. Souvent, il permettra également d'allonger la saison de la navigation de plaisance, de maintenir de meilleurs niveaux pour la navigation dans l'ensemble du système et d'augmenter la production hydroélectrique.

Le Plan 2014 est le résultat de plus de 16 années d'études scientifiques, d'engagement du public et d'examen par les instances gouvernementales. Au cours de l'étude quinquennale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent (de 2000 à 2006), des intervenants et des experts techniques ont élaboré ensemble des modèles d'évaluation et ont mis à l'essai des centaines de solutions, avec la participation active du public tout au long du processus. La CMI a continué à optimiser des solutions élaborées au cours de l'étude. Elle a tenu des réunions publiques en 2012 et des audiences publiques en 2013 avant de proposer le Plan 2014 aux deux gouvernements fédéraux.

La CMI donnera des instructions à son Conseil pour s'assurer que les débits pour le projet hydroélectrique soient établis conformément au Plan 2014 à compter de janvier 2017. Le Conseil compte des membres fédéraux, provinciaux, locaux et d'États.

La Commission mixte internationale a été créée en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909 pour aider les États-Unis et le Canada à prévenir et à résoudre les différends relatifs à l'utilisation des eaux qu'ils partagent. Elle s'occupe notamment d'étudier les demandes de projets qui ont une incidence sur les niveaux et les débits naturels des eaux limitrophes. Pour en savoir plus, consultez le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.ijc.org.

Source : Commission mixte internationale (CMI)